

● (2120)

Le sénateur Perrault: Voilà une question tout à fait oiseuse. Je n'ai réellement rien d'autre à ajouter.

Le sénateur Tremblay: Comme je vous comprends!

LES FINANCES

L'IMPOSITION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE-VIE

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Des représentants du ministère des Finances se sont entretenus avec des représentants des compagnies d'assurance-vie en vue de s'entendre sur une façon d'imposer ce secteur économique. Je me demande si le leader du gouvernement sait quelque chose au sujet de ces négociations. Peut-il renseigner le Sénat à cet égard?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends note de la question. Je n'ai pas d'autres renseignements à ce sujet pour le moment.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai une brève question à poser au leader du gouvernement au Sénat.

Un certain professeur Mandel, de la Faculté de droit de Osgoode Hall, a publié dernièrement un article dans lequel il critique vertement les raisons—inusitées selon lui—pour lesquelles deux personnes ont été chargées de faire la soi-disant «critique» du rapport de la Commission royale d'enquête McDonald, paru en août dernier. Le leader du gouvernement peut-il nous dire en fonction de quels critères le gouvernement a choisi Wishart Spence et Robert Wright pour émettre un jugement sur le rapport de cette Commission d'enquête—jugement que, sauf erreur, le gouvernement a divulgué publiquement quelques jours à peine après la publication du rapport McDonald proprement dit? Manifestement, de l'avis du professeur Mandel—et c'est aussi mon avis lorsque je lis cet article—les opinions exprimées par ces deux personnes démolissent les conclusions de la Commission royale d'enquête McDonald.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends note de la question.

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai une brève question supplémentaire. Je sais quelle est la position adoptée par le juge Wishart Spence, mais le leader du gouvernement pourrait-il nous parler du rapport d'expert fait par l'autre personne? Peut-il également nous dire si le gouvernement envisage d'engager une ou plusieurs autres personnes pour vérifier le bien-fondé des conclusions du rapport Spence et Wright, si elles ne sont pas satisfaisantes?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je vais me renseigner à ce sujet également.

L'ÉNERGIE

LA CÔTE EST—LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES

L'honorable G. I. Smith: Honorables sénateurs, je voudrais adresser ma question au ministre d'État chargé du Développe-

ment économique et régional qui, si j'ai bien compris, détient entre autres choses une certaine responsabilité dans le domaine de l'énergie. Le gouvernement a-t-il décidé si, d'après lui, une certaine partie des régions de prospection sur la côte est—contenant plus spécialement d'éventuelles réserves de gaz et de pétrole—seront restituées au gouvernement du Canada?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. Le sénateur pourrait-il la répéter?

Le sénateur Smith: Avec plaisir. Je ne suis pas sûr de pouvoir la répéter dans les mêmes termes, mais peut-être pourrais-je la poser d'une façon plus simple à comprendre. Pour cela, il faudrait éventuellement que je donne une phrase d'explication.

Le sénateur n'est pas sans savoir que l'on procède à de nombreux travaux de forage et de prospection par d'autres moyens au large de la côte est pour tenter de trouver des gisements de gaz et de pétrole sous-marins. Pourrait-il me dire si le gouvernement a adopté une politique à l'égard des concessions de prospection qu'acquiescent les sociétés? Certaines de ces concessions seront-elles restituées en tout ou en partie dans certaines conditions au gouvernement?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, maintenant je comprends la question. Je vais me renseigner. Comme le sait mon honorable collègue, une entente a été conclue avec la Nouvelle-Écosse. Pour l'instant, on ne s'est pas entendu sur d'autres ressources sous-marines. C'est la raison pour laquelle certains règlements et dispositions réglementaires ne sont pas clairs.

Le sénateur Smith: Je remercie mon honorable collègue d'avoir fait allusion à l'entente conclue entre le Canada et la Nouvelle-Écosse, car cela devait faire l'objet de ma question supplémentaire. Si le gouvernement du Canada a effectivement une politique générale du type de celle dont je viens de parler, comment celle-ci cadre-t-elle avec les modalités de l'entente conclue entre le Canada et la Nouvelle-Écosse au sujet des ressources pétrolières et gazières sous-marines?

Le sénateur Olson: Je prends cette question en note et j'essaierai de la relier à celle qui précède.

LE PRIX DU PÉTROLE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question qu'a posée le sénateur Roblin le 3 mars au sujet du nouveau barème de prix pétroliers de référence du gouvernement fédéral. J'informe le sénateur que ce nouveau barème s'appliquera aux nouveaux pétroles conventionnels, au pétrole de synthèse, y compris à la production de Suncor et de Syncrude, ainsi qu'au pétrole provenant des terres du Canada, comme l'indique le protocole d'entente conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1^{er} septembre 1981. Cette définition pourrait également englober la production du gisement de Cold Lake en Alberta.